

**PROCÈS VERBAL**

des travaux de la grande commission nautique  
tenue le 17 juin 2020 au port de La Turballe,  
relative au projet d'extension du port.

**REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE**

Conformément aux dispositions du décret n°86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques et suite à l'arrêté N°20-69 du 17 juin 2020 du président du Syndicat mixte Les ports de Loire-Atlantique portant désignation des membres temporaires de la grande commission nautique, celle-ci s'est réunie salle du Grand Bleu, sur le port de La Turballe le mercredi 17 juin 2020, pour émettre un avis sur le projet d'extension du port de La Turballe.

La commission était composée de :

M. Jean-Yves BEQUIGNON, capitaine de vaisseau (R), de l'inspection générale des Armées-marine	Président
M. Olivier PARVILLERS, ingénieur en chef de 1 <sup>ère</sup> classe des études et techniques de l'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine	Secrétaire
Mme Sandrine SELLIER-RICHEZ, administrateur en chef de 1 <sup>ère</sup> classe des affaires maritimes, Directrice adjointe des Territoires et de la Mer, déléguée à la mer et au littoral (DDTM 44 - DML)	Membre de droit

Membres temporaires titulaires :

M. Vincent LE GALL	Représentant les pilotes
M. Pierre-Dominique ROSSET	Représentant les capitaines de navire
M. Éric MORICE	Représentant les pêcheurs professionnels

Membres temporaires suppléants :

M. Christophe JULIO	Représentant les pêcheurs professionnels
M. Huber JAIR	Représentant les plaisanciers

Assistaient également à la réunion :

M. Didier CADRO	Maire de La Turballe
Mme Catherine RATSIVALAKA	PREMAR Atlantique
M. Damien PORCHER-LABREUILLE	DDTM/DML44
Mme Céline TOUGERON	DDTM/DML44
M. Laurent HERMIER	Subdivision des Phares et Balises de Saint-Nazaire
M. Gildas GUGUEN	Directeur du syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique
M. Julien SAVARIT	Commandant de port du syndicat mixte Les ports de Loire-Atlantique
M. Max PALLADIN	Directeur général SAEML LAPP44
M. Dominique LERAY	Responsable d'exploitation SAEML LAPP44
Mme Camille DUMERGUE	EGIS, Bureau d'étude AMO
M. Laurent PITON	Commandant du GPM Nantes - St-Nazaire
M. Jean-Baptiste PERES-LABOURDETTE	Chef du service Domaine du GPM Nantes - St-Nazaire

Mme Céline BEAUDON	Société du parc du Banc de Guérande (filiale d'EDF-Renouvelables)
Mme Stéphanie BLANCHET	COREPEM des Pays de Loire

Le président remercie madame Sellier-Richez et monsieur Guguen pour le soutien apporté à l'organisation de la réunion de la commission, respectivement par le personnel de la DDTM44 et du syndicat mixte Les ports de Loire-Atlantique, salue la présence de Monsieur le Maire de La Turballe, et remercie également l'ensemble des participants pour leur présence.

Mme Sellier-Richez rappelle l'importance de la présente réunion pour la conduite du projet puisque ses conclusions feront partie du dossier soumis à l'enquête publique portant sur le projet dès cet été.

Le président expose la composition et le fonctionnement de la commission et fait remarquer que la GCN n'est compétente que pour émettre des avis sur les aspects nautiques du projet (en particulier les aspects liés à la sécurité nautique), à l'exclusion des problèmes juridiques, économiques, financiers, écologiques ou patrimoniaux. Au cours de cette grande commission nautique, ce sont les marins pratiques représentatifs des usagers de la mer qui, après en avoir débattu ensemble et avec les membres permanents et de droit, proposent des recommandations.

## SYNTHESE DU DOSSIER

### INTRODUCTION ET PRESENTATION GENERALE DE L'OPÉRATION

Le port de La Turballe n'a cessé d'évoluer depuis sa création pour s'adapter au contexte et répondre à la demande des différents usagers du port, essentiellement des pêcheurs professionnels et des plaisanciers.

Le nouveau projet de développement du port, objet de la présente grande commission nautique, a pour vocation d'améliorer la protection du port, et ce faisant, d'améliorer les capacités d'accueil du port, permettant notamment son adaptation au besoin d'EDF, comme base de soutien du futur parc éolien du banc de Guérande. La mise en service du champ programmée fin 2022 implique une réalisation rapide des travaux. Une visite du port a permis une visualisation du cadre de réalisation du projet.

### PRESENTATION DU PROJET

M. Guguen présente le projet et son contexte. Port à flot de la rade du Croisic, à proximité de l'estuaire de la Loire, celui-ci n'a cessé de se développer en gagnant sur la mer pour créer des bassins et des zones d'activités. Aujourd'hui, les besoins justifiant de nouveaux travaux sont : des demandes pour davantage de bateaux de pêche, plus de places pour les plaisanciers avec des gabarits plus grands, et l'accueil des bateaux de servitude du champ éolien en construction sur le banc de Guérande. L'agrandissement du port permettra une redistribution de certaines activités dans le port permettant une meilleure cohabitation de l'ensemble des activités présentes sur celui-ci afin de renforcer la sécurité des usagers. Mais le premier objectif poursuivi par les travaux à venir est une meilleure sécurisation des bassins vis-à-vis de la houle pénétrant dans le port, assurée en partie par une porte anti-tempête pour le bassin dédié à la pêche.

Mme Dumergue détaille les travaux envisagés :

- construction d'une nouvelle digue de 400 m de long orientée sud-est protégeant l'entrée du port ;
- création d'un nouveau chenal d'accès plus large permettant le croisement d'unités de 11 m de largeur, y compris dragage de l'avant-port ;
- construction d'un contre-épi (épi des Brebis) définissant un nouvel avant-port ;
- extension du terre-plein ;
- construction d'un quai pour l'accueil des navires « EDF » à l'intérieur de la nouvelle jetée ;
- adaptation du balisage avec principalement déplacement du feu en extrémité de digue, suppression des alignements d'accès, positionnement de perches éclairées en pied de digue, et mise en place d'un balisage du nouveau chenal.

Les travaux d'approfondissement du chenal seront menés avant l'achèvement de la digue. Après achèvement de la digue et construction du contre-épi, le balisage sera quasi définitif. Ces travaux constituent la première phase du projet qui sera suivi par une seconde phase comprenant les éléments suivants :

- réalisation de deux darses pour élévateurs à bateaux ;
- aménagement dans l'avant-port d'un nouveau bassin plaisance permettant l'accueil d'unités plus grandes ;
- positionnement d'un ponton pour vedettes à passagers dans l'avant-port ;
- finalisation du balisage ;
- suppression de la porte anti-tempête après vérification de la bonne atténuation de la houle entrante ;
- réaménagement du bassin de plaisance ;
- couverture de la forme de radoub situé au fond du bassin de pêche.

Le calendrier prévisionnel pour la première phase des travaux est le suivant :

- Date de début des travaux : fin 2020
- Date de fin des travaux : juin 2022

L'arrivée des navires « EDF » est programmée début 2022.

Lors des travaux, il est prévu d'informer les usagers par Avis aux navigateurs et l'emploi d'un canal VHF dédié, à définir en accord avec le GPM de Nantes - St-Nazaire.

Un plan de balisage évolutif est également prévu pour marquer la progression de la construction de la nouvelle digue qui se fera par voie terrestre. Une bouée bâbord marquera en particulier l'extrémité provisoire de la digue.

## SYNTHESE DES DEBATS

Suite à la présentation du projet, les échanges ont porté sur :

- la gestion du plan d'eau pendant les travaux suite à une interrogation du président, en particulier lors des phases d'interdiction d'entrée et de sortie du port. Ce point, déjà abordé en CNL, sera résolu par l'emploi d'un canal VHF dédié avec une permanence à assurer. L'information des CROSS, nécessaire, est soulignée par le président de la SNSM local. Un arrêté préfectoral (préfecture maritime) devra également être pris. Et, le secrétaire souligne également le besoin d'informer les capitaineries des ports voisins.
- la suppression de la tourelle marquant le coude de la digue, devenue inutile du fait du positionnement plus au large de la nouvelle digue ;
- l'importance d'intégrer la construction du quai EMR dès la première phase de travaux afin de minimiser la période de co-activités dans le bassin de pêche, celui-ci devant accueillir les navires « EDF » à partir de fin 2021, jusqu'à l'achèvement du quai EMR prévu au printemps 2022 ;
- la nécessaire coordination des accès au port avec le mouvement des barges utilisées pour l'extraction des matériaux issus du dragage du chenal et de l'avant-port, impliquant une permanence de la surveillance du plan d'eau et une réglementation des mouvements portuaires ;
- l'anticipation d'une zone de repli pour les navires et autres plateformes impliquées dans le chantier, envisageable au port du Croisic, abrité quand celui de La Turballe est exposé ;
- la limitation des travaux en période estivale lors du pic d'activités (plaisance et vedettes à passagers) ;
- la prise en compte d'une maîtrise moindre de la manœuvre par les « nouveaux » plaisanciers.

## TOUR DE TABLE

Lors du tour de table, les éléments suivants sont mentionnés :

- MM. Morice et Julio rappellent l'importance de la gestion permanente du trafic portuaire, notamment parce que la digue plus longue masquera davantage l'avant-port depuis le large, et réciproquement ;
- M. Pérès-Labourdette demande à ce que les dates des travaux de la première phase lui soient communiquées ;
- M. Piton suggère la mise en place d'un navire « chien de garde », et l'emploi de canaux VHF en cohérence avec ceux utilisés par le GPM de Nantes - St-Nazaire ;
- Mme Beaudon fait part de sa satisfaction quant à la construction du quai EMR dès la première phase des travaux ;
- M. Leray informe l'assemblée que ce projet correspond dans les grandes lignes au projet déjà élaboré en 2006, donnant crédit au présent projet ;
- M. Palladin souligne que la sécurisation des flux sera augmentée ce qui bénéficiera aussi bien à la sécurité de la navigation comme de l'exploitation ; cela demeurera un point de vigilance pour le gestionnaire portuaire dans les années qui viennent ;
- M. Cadro insiste sur l'importance économique du port pour la ville de La Turballe, et donc l'attention à porter à la réalisation de ce projet ;
- le CV Béquignon, président, rappelle que la présente réunion de la grande commission nautique concerne la 1<sup>ère</sup> phase des travaux du projet d'extension du port de La Turballe et qu'il sera nécessaire de conduire une commission nautique locale (CNL) avant de procéder à la 2<sup>nde</sup> phase, prévue à partir de 2023 et qui ne concernera plus que l'aménagement du port ;
- Mme Sellier-Richez confirme le besoin d'une CNL pour la finalisation des travaux, et insiste sur les dispositions à prendre pour la gestion en sécurité des flux, en particulier en phase travaux ;
- M. Porcher-Labreuille met en lumière les modifications des conditions d'accès avec la suppression des alignements ;

- Mme Ratsivalaka précise qu'une possibilité pour minimiser les risques en phase travaux est de réduire le flux des plaisanciers, notamment en informant les ports voisins ;
- M. Jair attire l'attention sur le fait qu'il ne s'agit pas seulement de mettre un balisage cohérent mais qu'il est tout aussi important de communiquer sur son évolution ;
- M. Le Gall évoque l'emploi de perches éclairées pour bien signaler les zones de chantier et fait part de sa surprise à propos de la suppression des alignements d'accès, en particulier de celui du Nord-Nord-Est, qui sera utile aux navires « EDF » pour croiser les navires sortant, après un virage à 90 degrés ;
- M. Hermier confirme ce choix de suppression des alignements qualifiés par l'expert nautique de la direction des affaires maritimes comme une aide de confort sans obligation réglementaire (à la charge du port si un nouveau devait être réalisé), et la commission concluant que l'usage confirmera, ou pas, le besoin d'un nouvel alignement ;
- M. Savarit demeure à l'écoute des recommandations qui seront formulées par la grande commission nautique ;
- M. Guguen est également dans cet esprit rappelant que le fondement du projet vise à l'amélioration de la sécurité de tous les usagers ;
- Mme Dumergue assure l'assemblée de la prise en compte des mesures décidées ;
- M. Parvillers rappelle l'importance de la transmission des informations nautiques et géophysiques, en phase travaux comme à son issue, pour l'information des navigateurs au moyen d'AVINAV et d'une documentation nautique à jour.

Le président remercie l'ensemble des participants pour leur participation active et les propositions constructives formulées au cours de la réunion.

## CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le mercredi 17 juin 2020 pour émettre un avis sur le volet sécurité de la navigation du projet d'extension du port de La Turballe, tel que décrit dans le procès-verbal ci-joint.

La commission émet un avis favorable à l'unanimité avec les recommandations suivantes :

- **En phase de travaux :**

- diffuser aux navigateurs via les capitaineries et les représentants des usagers du port, l'information nautique concernant les différentes périodes de travaux, leur phasage respectif et le balisage transitoire associé ainsi que les conditions de navigation dans le port, dès le début des travaux ;
- diffuser par la capitainerie sur VHF 9 les réserves engageant les passes d'entrée du port ;
- formaliser la procédure à mettre en place pour assurer la sécurité du plan d'eau lors des travaux, incluant notamment la surveillance du plan d'eau par une embarcation « chien de garde » et un canal VHF dédié ;
- demander la prise d'un arrêté préfectoral créant une zone d'exclusion autour des travaux et mentionnant la mise en place d'un balisage transitoire matérialisant la zone des travaux de jour comme de nuit, notamment dans les passes d'entrée ;
- définir avec les autorités compétentes une zone de repli pour les moyens impliqués dans les travaux ;
- envisager des commissions nautiques locales pour prendre en compte l'évolution de la définition des travaux et l'adaptation des pratiques ;

- **En phase d'exploitation :**

- adopter un nouveau règlement de la navigation dans le port incluant les nouvelles activités industrielles du port (notamment l'usage systématique de la VHF en entrée et sortie de port) ;
- vérifier par l'usage la pertinence du plan de balisage adopté (besoin d'un alignement d'entrée, feu à secteur...) ;

- **Recommandations spécifiques :**

- identifier au sein du futur port une zone de posé d'hélicoptère ;
- intégrer un dispositif de sécurité incendie en concertation avec les services compétents facilitant une première intervention et l'accès des services d'urgence ;

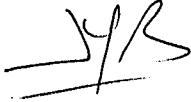
- **Mesures géophysiques :** en application de l'article L413-1 du code minier nouveau, transmettre au Shom les résultats des mesures hydrographiques et géophysiques (bathymétrie, courant, sédimentologie) réalisées dans le cadre de ce projet ;

- **Information nautique :** pendant les phases de travaux et à la clôture des travaux, les modifications des caractéristiques nautiques des zones concernées (topographie des parties terrestres, bathymétrie des bassins portuaires, caractéristiques du balisage, caractéristiques du port, réglementation ...) seront transmises au Shom pour la mise à jour de la documentation nautique (carte marine, instructions nautiques...).

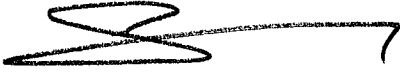
Signature des membres

**Le président**

M. Jean-Yves BEQUIGNON



Mme Sandrine SELIER-RICHEZ



M. Eric MORICE

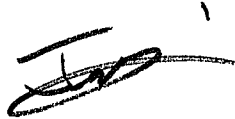


**Les membres**

M. Vincent LE GALL



M. Christophe JULIO



**Le secrétaire**

M. Olivier PARVILLERS






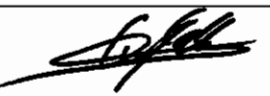
M. Pierre-Dominique ROSSET



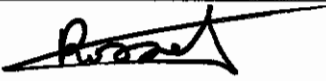

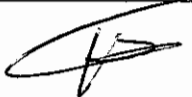

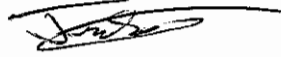
M. Hubert JAIR

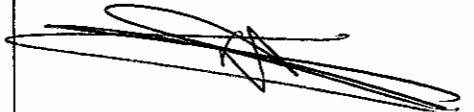
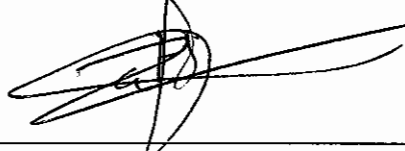


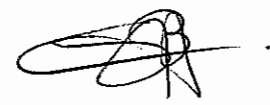






**Feuille de présence de la Grande commission nautique du mercredi 17 juin 2020**  
concernant le projet d'extension du port de La Turballe.

ORGANISATION	NOM - PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Inspection générale des Armées-Marine	M. le capitaine de vaisseau Jean-Yves Béquignon, président de la GCN	<a href="mailto:jean-yves.bequignon@intradef.gouv.fr">jean-yves.bequignon@intradef.gouv.fr</a>	
Shom	M. l'ICETA Olivier PARVILLERS, secrétaire de la GCN	<a href="mailto:olivier.parvillers@shom.fr">olivier.parvillers@shom.fr</a>	
DDTM 44	M. l'ACIAM Sandrine SELLIER-RICHEZ M. Damien PORCHER-LABREUILLE Mme Cécile TOUGERON	<a href="mailto:sandrine.sellier-richez@loire-atlantique.gouv.fr">sandrine.sellier-richez@loire-atlantique.gouv.fr</a> <a href="mailto:damien.porcher-labreuille@loire-atlantique.gouv.fr">damien.porcher-labreuille@loire-atlantique.gouv.fr</a> <a href="mailto:cecile.tougeron@loire-atlantique.gouv.fr">cecile.tougeron@loire-atlantique.gouv.fr</a>	
Représentant les pilotes	M. Vincent LE GALL M. Ludovic MADEC M. Bertrand MORIO	<a href="mailto:pm-nantes@pilotes-loire.com">pm-nantes@pilotes-loire.com</a>	



ORGANISATION	NOM - PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Représentants les capitaines de navire	M. Pierre-Dominique ROSSET  M. Jordan CHEVALIER  M. Hubert JAIR	<a href="mailto:moemoea56@hotmail.fr">moemoea56@hotmail.fr</a>  <a href="mailto:chevalierjordan@yahoo.fr">chevalierjordan@yahoo.fr</a>  <a href="mailto:jair.hubert@neuf.fr">jair.hubert@neuf.fr</a>	  
Représentants les pêcheurs	M. Eric MORICE  M. Franck BAUMAL  M. Christophe DUBOIS  M. Anthony LE HUCHE  M. Christophe JULIO  M. Jean-François THOBIE	<a href="mailto:zephyrmorice@gmail.com">zephyrmorice@gmail.com</a>  <a href="mailto:loupdemerbaumal@aol.com">loupdemerbaumal@aol.com</a>  <a href="mailto:christophe.thomasnicolas@orange.fr">christophe.thomasnicolas@orange.fr</a>  <a href="mailto:le-huche.anthony@orange.fr">le-huche.anthony@orange.fr</a>  <a href="mailto:aline.julio@orange.fr">aline.julio@orange.fr</a>  <a href="mailto:gpaturballais@wanadoo.fr">gpaturballais@wanadoo.fr</a>	  Excusé   
Représentants les plaisanciers	M. Serge RAPHALEN  M. Jean LOHEAC  M. Godefroy HERVE	<a href="mailto:serge.raphalen@gmail.com">serge.raphalen@gmail.com</a>  <a href="mailto:loheac.jean@orange.fr">loheac.jean@orange.fr</a>  <a href="mailto:srt.asso@laposte.net">srt.asso@laposte.net</a>	

ORGANISATION	NOM - PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Mairie de La Turballe	M. Didier CADRO, maire	<a href="mailto:secretariatdeselus@laturballe.fr">secretariatdeselus@laturballe.fr</a>	
PREMAR ATLANTIQUE	Mme Catherine RATSIVALAKA	<a href="mailto:catherine.ratsivalaka@intradef.gouv.fr">catherine.ratsivalaka@intradef.gouv.fr</a>	
Sub. des Phares et Balises DIRM MED	M. Laurent HERMIER	<a href="mailto:laurent.hermier@developpement-durable.gouv.fr">laurent.hermier@developpement-durable.gouv.fr</a>	
CROSS ETEL	APAM Frédéric GARNAUD	<a href="mailto:frederic.garnaud@developpement-durable.gouv.fr">frederic.garnaud@developpement-durable.gouv.fr</a>	Excusé
Syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique	M. Gildas GUGUEN, Directeur du Syndicat mixte  M. Julien SAVARIT, Commandant de port	<a href="mailto:Gildas.GUGUEN@ports.loire-atlantique.fr">Gildas.GUGUEN@ports.loire-atlantique.fr</a>	
EGIS, Bureau d'étude AMO	Mme Camille DUMERGUE	<a href="mailto:camille.dumergue@egis.fr">camille.dumergue@egis.fr</a>	
COREPEM des Pays de Loire	Mme Stéphanie BLANCHET	<a href="mailto:antenne.laturballe@corepem.fr">antenne.laturballe@corepem.fr</a>	

ORGANISATION	NOM - PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
GPM Nantes-St-Nazaire	M. Laurent PITON, commandant Jean-Baptiste Pérès-Labourdette	<a href="mailto:L.piton@nantes.port.fr">L.piton@nantes.port.fr</a> <a href="mailto:jb.peres.lab@nantes.port.fr">jb.peres.lab@nantes.port.fr</a>	
EDF-Renouvelables	Mme Céline Beaudon	<a href="mailto:Celine.Beaudon@edf-re.fr">Celine.Beaudon@edf-re.fr</a>	
DIRM Ouest			
Société du Parc du Banc de Guérande (filiale d'EDF Renouvelables)	Celine BEAUDON	celine.beaudon@edf-re.fr	
SAENL Loire Atlantique Sede et Plaisance	N. NAK SALLADIN Directeur Général	direction@ppp44.fr	
SAENL Loire Atlantique Sede et Plaisance	Dt Dominique LERAY Responsable d'exploitation	dominique.leray@ppph.fr	